

Les Infos de Base

mercredi 15 juin 2011
volume 15, numéro 24
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 3 Du nouveau dans Accès Légal : *Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires*

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 24 du 15 juin 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 24 du 15 juin 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 23 du 11 juin 2011.

Tous les règlements sous **A-12, A-19.1, A-21, A-29, C-48, I-8 et Q-2** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 30 juin 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 24 du 15 juin 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 23 du 11 juin 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 28 février 2011 et à la *Gaz.*

Can., Partie II, fascicule n° 12 du 8 juin 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 20 juin 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 12 du 8 juin 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 20 juin 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec – Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 16 juin 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 juin 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 16 juin 2011 et contient maintenant quelque 7 851 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 16 juin 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 16 juin 2011.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., c. **C-11.4**, aa. 83.17, ann. C, aa. 48, 50.1-50.5.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2011, c. 11, aa. 1-3.

Charte de la Ville de Québec, L.R.Q., c. **C-11.5**, ann. C, a. 187.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2011, c. 11, a. 4.

Loi sur les cités et villes, L.R.Q., c. **C-19**, aa. 29.9.1, 464.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2011, c. 11, aa. 7-8.

Code municipal du Québec, L.R.Q., c. **C-27.1**, aa. 14.7.1, 711.0.1.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2011, c. 11, aa. 5-6.

Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c. **C-47.1**, a. 72.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2011, c. 11, a. 9.

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. **E-2.2**, aa. 30, 31, 32, 33, 34, 40.2.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2011, c. 11, aa. 10-15.

Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, L.R.Q., c. **E-20.001**, a. 118.82.2.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2011, c. 11, a. 16.

Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. **F-2.1**, aa. 1, 65.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2011, c. 11, aa. 17-18.

Loi sur le traitement des élus municipaux, L.R.Q., c. **T-11.001**, a. 31.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2011, c. 11, a. 19.

Loi sur les régimes complémentaires de retraite, L.R.Q., c. **R-15.1**, a. 2.

Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et permettant que l'option d'une rente servie par la Régie des rentes du Québec soit offerte en cours d'existence de certains régimes dans le secteur des pâtes et papiers, L.Q. 2011, c. 8, a. 1.

Loi concernant la construction d'un tronçon, L.Q. **2011, c. 7**.

Entrée en vigueur de la loi.

Loi limitant les activités pétrolières et gazières, L.Q. **2011, c. 13**.

Entrée en vigueur de la loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur l'application de dispositions législatives par les agents de protection de la faune, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 6], a. 2.

Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, D. 501-2011 du 15-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2121, a. 216.

Règlement sur la chasse, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 12], ann. II.

Règlement modifiant le Règlement sur la chasse, A.M. 2011-024 du 02-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2176, a. 1.

Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 285], a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille, Décision 9664 du 31-05-11, (2011) 143 G.O. 2, 2179, a. 1.

Règlement sur la transmission de renseignements liés à l'exécution de certains travaux de forage et de fracturation de puits gaziers ou pétroliers, [R.R.Q., c. **Q-2**, A.M. 2011 du 07-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2063B], nouveau.

Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, [R.R.Q., c. **Q-2**, D. 501-2011 du 15-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2121], nouveau.

Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, [R.R.Q., c. **Q-2**, r. 3], aa. 2, 3, 7-7.2.

Règlement modifiant le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, D. 571-2011 du 08-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2061B, aa. 1-4.

Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers, [R.R.Q., c. **Q-2**, r. 27], aa. 91, 92, 94, 141.

Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, D. 501-2011 du 15-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2121, a. 217.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur les produits dangereux, L.R.C. 1985, ch. **H-3**.

Règlement sur les produits dangereux (sucettes), C.R.C., ch. 930, a. 5.

Règlement sur les jouets, DORS/2011-17 du 04-02-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 257, a. 46.

Règlement sur les parcs pour enfants, C.R.C., ch. 932, a. 5.

Règlement sur les jouets, DORS/2011-17 du 04-02-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 257, a. 47.

Règlement sur les landaus et les poussettes, DORS/85-379, a. 16.

Règlement sur les jouets, DORS/2011-17 du 04-02-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 257, a. 45.

Règlement sur les produits dangereux (vêtements de nuit pour enfants), DORS/87-443, abrogé.

Règlement sur les vêtements de nuit pour enfants, DORS/2011-15 du 04-02-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 249, a. 6.

Règlement sur les produits dangereux (ensembles de retenue d'enfant), DORS/88-151, abrogé.

Règlement sur les ensembles de retenue et rehausseurs de siège d'automobile, DORS/2011-16 du 04-02-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 255, a. 3.

Règlement sur les produits dangereux (coussins d'appoint), DORS/89-446, abrogé.

Règlement sur les ensembles de retenue et rehausseurs de siège d'automobile, DORS/2011-16 du 04-02-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 255, a. 4.

Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation (2001), DORS/2001-269, aa. 1, 2 et l'intertitre le précédant, 14, 38, 45, 53.

Règlement modifiant le Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation (2001), DORS/2011-24 du 04-02-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 294, aa. 1-6.

Règlement sur les revêtements, DORS/2005-109, aa. 7.1-7.3.

Règlement modifiant le Règlement sur les revêtements, DORS/2011-14 du 04-02-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 239, a. 1.

Règlement sur les produits en amiante, DORS/2007-260, aa. 1 (F), intertitre précédant l'article 2, 2, 3, intertitre précédant l'article 4 (F), 4.

Règlement modifiant le Règlement sur les produits en amiante, DORS/2011-23 du 04-02-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 291, aa. 1-4.

Règlement sur les produits de consommation contenant du plomb (contact avec la bouche), DORS/2010-273, a. 1.

Règlement sur les bijoux pour enfants, DORS/2011-19, a. 4.

[Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation, L.C. 2010, ch. 21.](#)

Règlement sur les vêtements de nuit pour enfants, DORS/2011-15 du 04-02-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 249, nouveau.

Règlement sur les ensembles de retenue et rehausseurs de siège d'automobile, DORS/2011-16 du 04-02-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 255, nouveau.

Règlement sur les jouets, DORS/2011-17 du 04-02-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 257, nouveau.

Règlement sur les bougies, DORS/2011-18 du 04-02-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 284, nouveau.

Règlement sur les bijoux pour enfants, DORS/2011-19 du 04-02-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 285, nouveau.

Règlement sur les protecteurs faciaux pour joueurs de hockey sur glace et de crosse en enclos, DORS/2011-20 du 04-02-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 287, nouveau.

Règlement sur les casques de hockey sur glace, DORS/2011-21 du 04-02-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 288, nouveau.

Règlement sur l'inflammabilité des textiles, DORS/2011-22 du 04-02-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 289, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Du nouveau dans Accès Légal: Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires

par Me Michel Filion
Édition électronique de Gaudet éditeur ltée

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les sociétés par actions, les quelque 250 000 petites entreprises doivent revoir en profondeur leur règlement intérieur, leurs conventions entre actionnaires et leurs formulaires.

Avec ce livre vous pourrez repérer facilement les règles relatives à un sujet particulier, notamment grâce aux rubriques détaillées, aux liens entre les articles et à l'index (qui couvre même les règles pertinentes du Code civil).

Vous verrez en détail quelles sont les meilleures règles à prévoir en principe dans :

- les statuts constitutifs
- le règlement intérieur
- la convention unanime d'actionnaires pour la gestion
- le contrat entre tous les actionnaires

Vous pourrez utiliser et adapter les formulaires (en fichiers Word), dont les suivants :

- Compte de capital-actions émis et payé
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société ordinaire
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société ordinaire)
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société d'actionnaires-administrateurs)
- Registre des valeurs mobilières
- Règlement intérieur d'une société ordinaire
- Règlement intérieur d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Résolutions unanimes des administrateurs pour organiser la société
- Souscription à une émission d'actions

Voici notamment trois suggestions de l'auteur pour une société ordinaire :

- Que les statuts prévoient que l'émission d'actions est sans certificat.
- Prévoir un processus d'élection des administrateurs permettant que les actionnaires puissent en élire proportionnellement à leur investissement (leurs actions).
- Dans le règlement intérieur, intégrer (en italiques), les dispositions normatives des statuts constitutifs et des conventions entre actionnaires (ce qui permet de rendre accessibles toutes les normes dans un seul document).

Partez du bon pied avec la nouvelle Loi!

Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en juin 2011.